



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20230615-2023-070-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 15 JUIN 2023
N°2023-070

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, trente-et-un mai à vingt heures trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-cinq mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Acquisition par la Commune auprès du SAF94 d'une emprise d'environ 11 m2 à distraire de la parcelle sise, 46 chemin de la Planchette

Rapporteur : M. PESSOA GRIJO

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. BASTIN (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à M. NGANDE).

Secrétaire de séance : M. BOULAY

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 43

Nombre de procurations : 06

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat
Et de l'Economie
Service des Affaires Foncières – VA
Délibération n°4

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Champigny-sur-Marne ;

Vu les délibérations des 23 mai et 18 octobre 1995 portant adhésion de la Ville au Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF'94) et adoptant son projet de statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°96/3890 en date du 31 octobre 1996 portant création dudit syndicat et validant ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2004/4535 du 29 novembre 2004 portant modification des statuts du SAF'94 ;

Vu la délibération du bureau syndical du SAF'94 en date du 3 février 2009 approuvant ses nouvelles dispositions d'intervention ;

Vu la délibération du comité syndical du SAF'94 en date du 20 novembre 2012 portant sur l'adoption de ses nouvelles modalités de gestion patrimoniale ;

Vu la délibération n°2018-211 du 19 décembre 2018 approuvant la convention de portage foncier relative à la parcelle cadastrée section AE n°59 sise 46, chemin de la Planchette, signée le 22 janvier 2019 ;

Vu le plan ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme émis lors de sa séance du 24 mai 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies, émis lors de sa séance du 23 mai 2023 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public / Déplacements - Prévention et droit à la tranquillité publique », émis lors de sa séance du 22 mai 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Une emprise d'environ 11 m² à distraire de la parcelle cadastrée section AE n°59 sise 46, chemin de la Planchette est inscrite dans l'assiette foncière du chemin de la Planchette ;

Il convient par conséquent de procéder à une régularisation foncière ;

Un accord est intervenu pour une cession de cette emprise par le SAF94 au profit de la Commune moyennant l'euro symbolique ;

après en avoir délibéré à la majorité

38 votes pour, dont 6 procurations (M. CHATAUD, M. BASTIN, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DONATIEN, Mme NGANDE)
11 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. SOLARO, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

ARTICLE 1^{er} : DECIDE l'acquisition auprès du SAF94 d'une emprise d'environ 11 m² à distraire de la parcelle cadastrée section AE n°59 sise 46 chemin de la planchette moyennant l'euro symbolique.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant (Maire-Adjoint ayant reçu délégation) à signer l'acte authentique à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence

ARTICLE 3 : DESIGNE l'étude de Nogent Paris Est – 78 grande rue Charles de Gaulle 94130 Nogent sur Marne pour l'établissement de l'acte authentique.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense correspondant à l'acquisition et aux frais d'acte est inscrite au budget.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe BOULAY
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **15 JUIN 2023**
Publication, le **15 JUIN 2023**

Certifié exécutoire
Le Maire

